



Extrait du document disponible dans le site Web
de l'Office québécois de la langue française :

Caractéristiques culturelles et linguistiques du Québec Conventions et pratiques dans les technologies de l'information

4. Les adresses électroniques

4.1 Les adresses de courrier électronique d'Internet

La popularité d'Internet a entraîné la généralisation du courrier électronique ou courriel. Chaque utilisateur doit avoir une adresse unique composée d'identifiants tels que le nom d'utilisateur, un domaine et un sous-domaine. Toutes les adresses d'Internet sont compilées et gérées à l'échelle mondiale par le Network Information Centre (NIC). Le NIC délègue cependant une partie du travail à chaque pays. Au Canada, la responsabilité des adresses d'Internet relève du Network Corporation Center auquel chaque service relié au réseau doit faire appel pour obtenir une classe d'adresses, qu'il pourra par la suite attribuer à ses clients, et pour s'enregistrer. Sur le territoire canadien, le NCC délègue à son tour la gestion des nomenclatures d'adresses à divers services. Dans l'Administration publique du Québec, par exemple, cette responsabilité est assumée par les Services gouvernementaux du Conseil du trésor.

Au Québec, les adresses de courriel incluent souvent les éléments suivants, dans l'ordre :

- le nom propre de l'utilisateur (prénom et nom au complet sans espace, nom abrégé ou encore pseudonyme) sans aucun signe diacritique;
- le symbole @ (appelé a commercial, arrobe, arrobas ou arobas);
- le domaine lui-même composé de :
 - l'endroit (le nom, complet ou abrégé, de l'organisation ou du serveur), en minuscules ou en majuscules sans aucun signe diacritique;
 - un codet à deux lettres pour indiquer la province (le sous-domaine), qc dans le cas du Québec, en vertu d'une norme adoptée par Postes Canada qui attribue à chaque province un code à deux lettres;
 - un codet à deux lettres pour indiquer le pays : ca pour Canada, en vertu de la norme **ISO 3166**.

Exemple : Prenom.Nom@organisation.qc.ca

Note : Un point sépare généralement ces éléments l'un de l'autre (sauf évidemment le @, qui marque lui-même une séparation entre deux éléments).

Le format des adresses de messagerie doit se conformer au standard **RFC 2822**.

Recommandations relatives au courrier électronique

Le serveur

- Tout serveur de courrier électronique branché à Internet devrait être mis à niveau pour soutenir le protocole ESMTP (*Extended Simple Mail Transfer Protocol*) 8BITMIME.
- Dans le choix d'un serveur, il est recommandé d'opter pour celui qui offre un soutien complet des communications en mode 8 bits. La majorité des problèmes de transmission dans les autres langues que l'anglais proviennent de communications en mode 7 bits.

4.2 Les autres adresses dans Internet

Plusieurs utilisateurs sont déjà familiers avec des adresses qui donnent accès à divers fichiers électroniques comme les Telnet, Gopher, FTP (*File Transfer Protocol*), Usenet et Archie et W3 (*World Wide Web*).

Le premier élément d'une adresse Web est formé par le sigle HTTP. Ce sigle désigne le protocole qui permet l'emballage et le transfert des fichiers entre les serveurs du réseau. Le deuxième élément est constitué généralement par l'identification du Web, le sigle WWW. Les autres éléments donnent les précisions nécessaires selon une syntaxe analogue à celle des adresses du courrier électronique d'Internet. Ces adresses (URI, *Uniform Resource Identifiers*) sont régies par le standard **RFC 2396** et ne peuvent contenir qu'un sous-ensemble des caractères ASCII (inférieurs à 128 dans ISO/CEI 10646). Par contre, des travaux sont actuellement en cours pour l'internationalisation des noms de domaines, ce qui permettra, pour la langue française, d'avoir des noms de domaines accentués.

Dans un texte imprimé, pour citer une adresse Web, on peut opter pour l'un ou l'autre des procédés suivants de mise en évidence : l'écrire en gras, la mettre entre parenthèses, entre crochets ou encore entre chevrons simples. Si l'adresse finit la phrase, on met un point final.

Exemples : L'adresse de la vitrine de l'Administration publique du Québec est :
<http://www.gouv.qc.ca>.

Dans le site Web de l'Office québécois de la langue française (<http://www.oqlf.gouv.qc.ca>), on peut consulter Le grand dictionnaire terminologique.

Direction de la francisation



septembre 2004
www.oqlf.gouv.qc.ca
betel@oqlf.gouv.qc.ca